

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . . 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les messageries et l'administration des postes se chargent des abonnements aux journaux.

Lyon, 26 Juillet 1848.

Bruits de guerre.

Aux embarras intérieurs, aux convulsions intestines qui ruinent lentement la France, verrons-nous s'ajouter la guerre? La guerre, cet héritage des temps barbares, cette incarnation sanglante de la haine et de l'envie que rois et peuples, jusqu'à ce jour, se sont plu à encenser et à couronner de lauriers?

Oh! quand tout est à faire, quand la France et l'Europe et le monde n'ont peut-être pas assez de tous les bras, de toutes les intelligences pour étudier et résoudre ensemble le grand problème de la régénération sociale, quand sur l'une et l'autre mer, sur les deux rives du Rhin, en deçà et au-delà des Alpes ou des Pyrénées, l'humanité gémit dans les douleurs de l'agonie, et devrait trouver un lien dans la solidarité même de ses souffrances, sommes-nous destinés à voir les peuples recommencer leurs luttes sacrilèges? Sommes-nous tellement exclusifs et avons-nous tous si peu le sentiment de la fraternité au cœur, pour arborer encore le drapeau des guerres internationales?

Si quelque chose pouvait consoler de la lutte qui paraît évidente, ce serait la conscience d'avoir, une fois de plus, du côté de la France, la justice et le bon droit. Si la France descend dans la lice, pas une voix ne pourra lui crier qu'elle a provoqué le combat et que le sang versé doit retomber sur sa tête.

Calme et forte, elle a attendu. Renfermée dans ses frontières, ni son bras ni sa parole n'ont semé des germes, n'ont agité des brandons de discorde... Elle n'a pas porté un seul coup de hache au vieux monde qui croule autour d'elle et qui voudrait lui faire expier le tort d'avoir, la première, déployé le drapeau de la nouvelle vérité. L'Italie, l'Allemagne, la Pologne ont tressailli au contre-coup de la révolution française, et la révolution, confiante dans la force du principe, s'est reposée sur cette force seule pour assurer la résurrection à la liberté des races asservies.

Les aristocraties atteintes au cœur n'ont pas compris cette attitude. Elles n'ont pas compris cette puissante immobilité. Elles ont cru à la peur. Elles ont cru à l'abandon, par notre pays, de tous ces peuples qui levaient contre elles leurs bras enchaînés et combattaient avec leurs fers. Elles ont voulu tenter une dernière lutte. Elles y périront.

Mais, avant la victoire, que de deuils et de martyrs! Le sang coule sur tous les champs de bataille. La coalition se groupe, s'organise, elle exhume ses protocoles et ses manifestes de 1792, elle fouille dans les cartons de Souwaroff et d'Alvinzi leurs plans de campagne avortés; elle pousse sur

l'Occident le ban et l'arrière-ban des migrations barbares, et les Cosaques continuent la tradition des Huns. Elle croit passer sur le ventre aux peuples qui nous servent de remparts... Oh! que non pas? Les hurrahs des nouveaux Attilas ont réveillé la France républicaine. Nous savons encore comment on passe le Rhin et comme on franchit les Alpes, et nos jeunes soldats ont tous été bercés aux récits des volontaires de la Convention. Comme eux ils se souviennent que la place de la France est à l'avant-garde. Ils n'attendent que le signal pour y courir.

Puisse cette guerre être la dernière! Puisse dans cette suprême et dernière étreinte, la république universelle étouffer la ligue impie et planter sur le champ clos, l'étendard du monde fédéral.

Noble et beau spectacle! Espoir qui nous sourit, quand même il faudrait, pour le voir réalisé, passer à travers des vallées de larmes et de sang.

Réunies par le lien de la fraternité, — s'équilibrant par l'égalité, toutes les races, fractions de l'unité européenne, n'auraient pas plus souvenir de leurs anciennes rivalités que les Bretons n'ont gardé de haine contre les Normands, — les Comtois contre les Français, les Armagnacs contre les Bourguignons.

Les nations confédérées, non plus parquées dans ces frontières artificielles que créaient les nécessités d'attaque et de défense, désormais inutiles, se constitueraient par races.

L'unité française s'assimilerait la Belgique, la Savoie et la Suisse romane.

L'unité allemande reliait dans un même faisceau Hollande et Tyrol, Saxe, Prusse et Bavière.

L'unité slave arracherait aux Habsbourg la Hongrie et la Bohême, aux Brandebourg la Silésie, et avec la Pologne pour cœur, elle pousserait en avant dans les steppes de l'Ukraine.

L'unité scandinave reconquerrait la Finlande et le Danemark.

L'unité italienne, l'unité ibérique, l'unité saxo-normande ne seraient plus des mensonges servant à déguiser l'oppression d'une race par l'autre, — de l'Irlande par l'Angleterre, par exemple.

Et une fois toutes ces sections par races instituées et fonctionnant, sur le Danube, au fond d'une de ces paisibles vallées bavaoises qui sont le centre géographique de l'Europe, la Confédération achèterait l'hôtel-de-ville d'une cité bien petite et bien tranquille, et sur son beffroi gothique, elle inscrirait en lettres d'or :

MAISON COMMUNE DE L'EUROPE FÉDÉRALE.
Palais des séances de la diète.

M. Lamartine est resté pendant quelque temps silencieux à la suite des événements de juin. Il sentait sans doute que les fatales journées qui avaient clos l'administration du pouvoir exécutif avaient achevé de lui faire perdre cette popularité dont il avait joui d'une manière si exclusive pendant les deux premiers mois de la République. Cependant il

cherche peu à peu maintenant à se relever de sa déchéance; il a protesté contre le jugement peut-être un peu trop sévère que l'opinion publique a porté à son égard. On ne confond certainement pas M. Lamartine avec les républicains ardents qui, encourageant les doctrines les plus subversives, ont amené la guerre civile. M. Lamartine professait le dogme de la conciliation, et malgré le mauvais succès de ce système, il semble vouloir encore le poursuivre. Il ne devrait pas ignorer cependant, lui qui a fait l'*Histoire des Girondins*, que les Vergniaud, les Gensonné, les Barbaroux ne se sont perdus que par leurs efforts pour concilier dans un temps de révolution les opinions modérées et les idées les plus révolutionnaires. Lui-même a perdu sa popularité en voulant imposer à la nation la personne et une partie des idées de M. Ledru-Rollin. Cependant le public, malgré son ingratitude ordinaire, ne doit pas oublier qu'il doit au courage de M. Lamartine le triomphe du drapeau tricolore sur le drapeau rouge, et que si le parti socialiste n'a pas absorbé tout d'abord le gouvernement républicain, c'est grâce à cet homme politique. On prétend que M. Lamartine a complètement rompu avec M. Ledru-Rollin, qu'il regarde comme son mauvais génie, et qu'il veut se rendre possible. Il s'est mis à la tête d'une fraction de l'assemblée nationale qui cherche à lutter contre la tendance militaire de la partie moyenne de la population, et l'on prétend qu'il y a déjà beaucoup de représentants disposés à l'appuyer dans cette voie.

Il serait question de porter M. Lamartine à la présidence la première fois qu'il y aura lieu à une nouvelle nomination, et l'occasion ne paraît pas devoir se faire longtemps attendre. En effet M. Armand Marrast ne restera probablement pas un mois au fauteuil présidentiel. Il songeait à se faire nommer à l'ambassade de Londres, mais comme il a des motifs pour penser qu'il y serait moins bien reçu qu'ailleurs, il se serait décidé à accepter l'ambassade de Vienne.

La réunion de la rue de Poitiers est, dit-on, disposée à donner sa voix à M. Lamartine, pourvu que celui-ci accorde des garanties contre ses anciennes alliances avec le parti ultra-démocratique. Mais cette candidature nous paraît encore avoir peu de chances de succès; elle échouera certainement si le cabinet y fait une opposition formelle, et elle perdra toute son importance si le ministère reste neutre.

Choléra.

Le 8 juillet, le nombre des malades atteints du choléra a été de 3,790 à Saint-Petersbourg; dans le courant de la journée, 853 nouveaux cas sont survenus; 172 des malades ont été sauvés, et 574 ont succombé.

Le 9 juillet, le nombre des malades s'est augmenté d'une centaine; il a été de 3,897.

D'après les dernières nouvelles de Moscou, l'épidémie avait atteint, le 9 juillet, le plus haut degré d'intensité, et durant toute la semaine elle n'avait rien perdu de sa gravité; pourtant le nombre des nouveaux cas a sensiblement diminué.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

BEATRICE DE SAULIÈRES.

(Voir les numéros des 22 juin, 9, 10, 11, 14, 17, 19, 21, 22, 24, 25 et 26 juillet.)

Et reprenant alors subitement sa gaieté, ou pour mieux dire une joie forcée, il s'éleva dans de longues phrases, et passa, avec la légèreté de la jeunesse et d'un esprit médiocre, des impressions les plus tristes à une inattention trop vive pour être durable. C'était un moment d'ivresse dont mademoiselle de Saulières aperçut l'exagération, et dont elle conçut aussitôt quelque inquiétude. Elle s'efforçait donc, par ses manières calmes, polies et presque affectueuses, de ramener M. de Flagy à plus de simplicité, de tranquillité, et, désirant en même temps jeter dans son âme quelque germe de cette force, de cette volonté que donne le sentiment du devoir ou d'un grand but à atteindre, elle amena la conversation sur un voyage d'Amérique qu'Ernest avait annoncé :

— Ce sont donc décidément les États-Unis, lui dit-elle, qui vont attirer votre attention... Vous désirez visiter, vous, franc royaliste, les citoyens libres d'une république, parcourir en pèlerin la patrie de Washington... le théâtre des exploits de M. de La Fayette... l'illustre pays auquel le monde a dû Franklin?

— J'y vais chercher, répondit Flagy d'un ton grave... d'un profond ému... j'y vais chercher le désert.

Mademoiselle de Saulières, s'apercevant qu'elle avait manqué son but, demeura un instant interdite; cependant, rappevant bientôt sa présence d'esprit :

— Laissez le désert aux sauvages, dit-elle, et puisque vous entreprenez un si long voyage, que ce ne soit pas pour vous ensevelir dans les forêts!... Si j'étais homme, j'aimerais à

à observer de près cette république, ce peuple naissant; je voudrais étudier ses mœurs, ses habitudes, les ressorts de son gouvernement; car maintenant que nous voilà avec des chambres, il me semble que nous ne pouvons pas tarder à devenir quelque peu américains.

— J'ai peu de goût, reprit Flagy, pour de pareilles études... et aujourd'hui moins que jamais. Je vais en Amérique pour fuir l'Europe, et là je rechercherai la solitude pour échapper aux hommes. Aujourd'hui je fais comme le novice qui, avant de se cacher à jamais dans son couvent, paraît une dernière fois dans le monde.

— Il n'est pas question de couvent pour vous, monsieur, et puisque vous venez d'être attaché à la légation d'Amérique, je suis sûre que vous voudrez vous occuper sérieusement des graves intérêts que vous verrez se débattre sous vos yeux, afin d'occuper ensuite dans la diplomatie le rang qui revient à votre nom et à votre fortune.

Je n'ai jamais ambitionné qu'un succès, et il m'a échappé... Mon projet n'est pas de rien demander de plus à ma destinée! D'autres, plus heureux, plus adroits ou mieux doués, pourraient, comme cet homme que j'aperçois devant moi... et, en disant ces mots, il montrait d'un geste irrité le colonel Mauvilliers... marcher sur mes traces, me dépasser, me renverser... Je ne veux plus courir la chance d'aucune défaite... c'est assez d'avoir été vaincu une fois, d'avoir tout perdu en un jour, le présent et l'avenir.

— Vous tombez dans l'exagération, monsieur de Flagy... Moi je vous assigne un but digne de vous, digne d'un gentilhomme : la carrière est ouverte, élancez-vous... il n'y a point de vaincu, point de défaite jusqu'ici, et il peut y avoir une grande victoire... Noblesse oblige, disaient nos ancêtres... ne l'oublions pas!

Dans ce moment, une contredanse finissait, la foule se para les deux interlocuteurs, et M. de Flagy demeura seul, plongé dans une profonde rêverie, en proie à mille sentiments confus et divers, voulant fuir le bal, partir subite-

ment pour l'Amérique, tenter les grandes choses que Mlle de Saulières venait de lui montrer comme le but de ses efforts; puis tout-à-coup, retombant dans une sombre jalousie, il ne pouvait plus supporter l'idée d'abandonner à son rival une si noble, si belle, si éclatante créature, ne voulait pas croire que ce mariage projeté fût possible; il ressentait, à la vue du colonel, une exaltation qui allait jusqu'à la frénésie... Le plus léger incident pouvait en déterminer l'explosion... il ne tarda pas à se produire.

IX.

L'ORCHESTRE se reposait, les danses avaient cessé pour un moment, et la foule s'était répandue dans de vastes et magnifiques pièces, où l'attendait un splendide souper. Parmi les hommes, les uns s'occupaient de servir les dames, d'autres, en attendant des places libres, causaient des plaisirs de la soirée, des événements du jour, des bruits de la ville.

Savez-vous, dit un jeune homme dans un de ces groupes que ce digne de Mauvilliers est bien heureux d'épouser mademoiselle de Saulières!... Quelle jolie femme! quelle gracieuse et spirituelle créature!... et avec cela fille unique et cent mille livres de rente!

— C'est magnifique, reprit un autre, mais la chose n'est point encore... M. de Saulières est exigeant; il a des idées de noblesse, de preuves de quartier, que Mauvilliers ne peut pas complètement satisfaire.

— Plaisanterie que cela! répartit M. de Ruly... Mauvilliers est d'une famille plus ancienne peut-être et à coup sûr plus illustre que celle des Saulières; et s'il lui manque une grand'mère... une fois marié son beau-père saura bien lui en percher une sur son arbre généalogique... D'ailleurs, on m'a assuré aujourd'hui que cette grand'mère était réellement d'une famille noble et ancienne, et que, malgré ses connaissances généalogiques, M. de Saulières s'était complètement trompé dans cette occasion, que déjà même il reconnaissait son erreur.

Dans le gouvernement de Saint-Petersbourg, la maladie s'est répandue avec une rapidité effrayante, et tous les jours elle fait de nouveaux progrès. A l'exception de Neu-Ladoga et de Schlüsselbourg, les provinces de Péttersbourg et de Zarskoje-Selo ont été atteintes, la première le 23 juin et la seconde le 27.

A Kronstadt, la maladie s'est déclarée le 23 juin; de quatre individus qui ont été atteints, deux sont morts.

Le 26 juin, un seul cas s'est présenté à Oranienbaum. Vu la rapidité avec laquelle le choléra s'est répandu et guidés par l'expérience lors de la dernière apparition de cette cruelle maladie, les médecins nourrissent le ferme espoir qu'elle ne durera pas longtemps, et qu'elle diminuera dans les mêmes proportions qu'elle s'est accrue.

A partir du jour qu'elle s'est déclarée à Saint-Petersbourg jusqu'au 1^{er} juillet, 3,471 personnes sont tombées malades, dont 1,682 ont succombé.

A Jassy, les nouvelles ne sont pas plus rassurantes. Le rapport entre les morts et les malades est de 1 à 4; la maladie fait surtout des ravages parmi la basse classe.

Hier sont morts le métropolitain Meletius et le fils de Talat-Effendi, envoyé de la Sublime-Porte, ainsi que 176 autres personnes; près de 20,000 habitants, effrayés par le choléra, se sont sauvés de la ville et ont gagné la province.

Bucharest est également dans une inquiétude extrême; le rapport entre les morts et les malades est de 1 à 3; le 25 juin, sur 120 malades, il y a eu 53 cas de décès.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 24 juillet. — Présidence du cit. G. LAFAYETTE, vice-pr.

La séance s'ouvre à une heure et quart, en présence de cinquante représentants au plus.

L'un de MM. les secrétaires donne lecture du procès-verbal; il est adopté sans réclamations.

Le cit. président : J'invite notre honorable collègue, M. Armand Marrast, à venir prendre place au fauteuil de la présidence.

M. Armand Marrast serre affectueusement la main de M. G. Lafayette, et le remplace au fauteuil.

Présidence de M. ARMAND MARRAST.

Le cit. président : Citoyens représentants, l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à ce fauteuil, m'impose des devoirs qui seraient au-dessus de mes forces, si je ne devais pas, pour les remplir, compter sur votre concours.

Vous ferez, j'espère, ce que font les généreux et les forts, et vous proportionnez vos secours aux besoins de celui qui les réclame.

Le calme et la gravité des discussions sont comme le signe extérieur de la puissance et de la dignité d'une grande assemblée. Nous en avons tous le sentiment, et il deviendra sans doute plus vif au moment où s'ouvriront les débats sur la constitution, que l'impatience publique appelle de tous ses vœux.

Grâce à l'énergie que vous avez développée, grâce à l'activité ferme et résolue du pouvoir exécutif, vous pouvez aborder ces hautes questions constitutionnelles si importantes pour l'avenir de la République, au milieu de circonstances plus favorables, et l'esprit dégagé de ces préoccupations qui, dans ces derniers temps, pouvaient le troubler ou l'assombrir.

La paix ne règne pas seulement dans les rues, elle se fait aussi dans les âmes. L'exaspération qui suivit de sanglantes journées s'affaïsse et se laisse absorber par un besoin universel de sécurité, de travail, de production; la confiance commence à renaître à l'ombre de la tranquillité, et les mesures que vous avez prises, comme celles que vous prendrez encore, feront disparaître enfin cette syncope trop prolongée du crédit, et réveilleront toutes les activités industrielles.

Sans doute, nous ne fermerons pas aisément toutes nos plaies; il en est, hélas! qui demeureront toujours ouvertes. L'Assemblée nationale a payé d'un sang bien généreux le droit qu'elle avait de prendre sous sa sauvegarde toute puissance la civilisation, l'ordre et la justice. En confondant dans une même expression de douleur les honorables et vaillants collègues que nous avons perdus, qu'il nous soit permis de dire un dernier adieu au compagnon de nos jours de lutttes et d'adversités politiques que l'Assemblée a honoré de ses regrets, et qui a été surtout regrettable pour nous, qui l'avons pendant si longtemps vu de près et qui avons pu apprécier cet excellent citoyen austère et doux, dévoué comme l'amitié, intrépide comme le courage, inflexible comme un prin-

cipe.

La République qu'il voulait, ce n'était point une conquête de positions officielles pour un petit nombre. C'était pour lui, pour nous, un instrument de réformes progressives, un moyen mis dans la main de la société entière pour qu'elle puisse se perfectionner sans troubles, améliorer le sort de ses enfants, appeler à cette œuvre le concours de toutes les vertus, de tous les talents, de toutes les convictions honnêtes et sincères.

La République, c'est la puissance collective basée sur le droit, et poursuivant dans ses applications le règne de la justice et de l'égalité. Ce n'est pas le domaine de quelques-uns, c'est le commun patrimoine des intelligences animées, fécondées par le dévouement.

Nos amis et moi nous n'avons jamais eu d'autres sentiments : chercher à les faire prévaloir sera l'objet de nos constants efforts; aucun sacrifice ne nous coûtera dans le passé pour indiquer le but, aucun sacrifice ne nous coûtera dans le présent pour y marcher, et j'ai l'espoir qu'en cherchant avec vous à y atteindre, je réponds à vos propres desirs.

C'est ainsi, messieurs, que je tâcherai de vous montrer combien je suis sensible à la confiance dont vous m'avez honoré. Il n'y a pas de meilleur moyen de vous en remercier, que de tâcher de s'en rendre digne. Permettez-moi de vous dire que ma vie entière y sera consacrée.

Le cit. président : La parole est au citoyen président du conseil des ministres.

Le cit. général CAVAIGNAC : Il y a quelques jours, l'Assemblée tout entière s'associait à un hommage suprême rendu à un excellent collègue que nous venons de perdre. Aujourd'hui, je crois répondre au sentiment universel en venant vous proposer un projet de décret destiné à assurer le sort de la famille laissée par Dornès.

Le président donne lecture d'un projet de décret qui accorde à M^{me} Dornès, mère du représentant du peuple blessé mortellement sur les barricades, et veuve d'un général de brigade, une pension de mille écus, reversible sur la tête de sa fille, Mlle Dornès. En voici le texte :

« Art. 1^{er}. Il est accordé à la dame Probse (Marie-Louise-Marguerite), veuve Dornès, mère du représentant du peuple Dornès, mort sur les barricades en cherchant à arrêter l'effusion du sang et en défendant la République, une pension de 5,000 fr.

« Art. 2. Cette pension annule celle que la dame Dornès avait obtenue comme veuve d'un général de brigade donataire; elle sera reversible sur la dame Elvire, sa fille. »

L'Assemblée vote ce projet sans discussion.

Le cit. GERMAIN SARRUT, rapporteur du quatrième bureau, fait le rapport des opérations électorales qui ont eu lieu en Corse. Il s'agit, on se le rappelle, de l'élection du citoyen Louis Napoléon. Il propose l'admission, sauf la présentation des pièces à l'appui de la nationalité du représentant nommé.

Le cit. président : J'ai reçu, à l'occasion de l'élection, la lettre suivante. (Mouvement d'attention.)

« Londres, 10 juillet 1848.

« M. le président,

« Je viens d'apprendre que les électeurs de la Corse m'ont nommé leur représentant à l'Assemblée nationale, malgré la démission que j'avais déposée entre les mains de votre prédécesseur.

« Je suis profondément reconnaissant de ce témoignage d'estime et de confiance, mais les raisons qui m'ont forcé à refuser les mandats de la Seine, de l'Yonne et de la Charente-Inférieure, subsistent encore; elles m'imposent un nouveau sacrifice.

« Sans renoncer à l'honneur d'être un jour représentant du peuple, je crois devoir attendre, pour rentrer dans le sein de la patrie, que ma présence en France ne puisse en aucune manière servir de prétexte aux ennemis de la République. Je veux, par mon désintéressement, prouver la sincérité de mon patriotisme. Je veux que ceux qui m'accusent d'ambition soient convaincus de leur erreur.

« Veuillez, monsieur le président, faire agréer une troisième fois à l'Assemblée nationale ma démission, mes regrets de ne point participer à ses travaux, et mes vœux ardents pour le bonheur de mon pays.

« Recevez, M. le président, l'expression de mes sentiments de haute estime.

« Louis Napoléon BONAPARTE.

P. S. — « Je vous avais envoyé directement cette lettre le 8 juillet dernier; j'ignore pourquoi elle n'est point parvenue.

« Londres, le 17 juillet 1848. »

Le cit. TURC demande l'urgence pour sa proposition relative au crédit hypothécaire.

Le cit. MINISTRE DES FINANCES prie l'Assemblée de ne pas prononcer l'urgence demandée par le préopinant.

Le cit. TURC insiste, et le citoyen général Cavaignac se joint au ministre des finances pour demander l'ajournement de cette proposition.

Le cit. GONDCHAUD émet une opinion défavorable au projet. Quand on veut rétablir le crédit public, on ne doit pas s'étonner qu'il dise franchement à cet égard ce qu'il pense.

Voix nombreuses : L'ordre du jour !

Le cit. GUÉRY demande que le rapport sur la proposition qu'il a présentée, relativement au rachat du chemin de fer de Paris à Lyon, et qui a été examinée par deux comités, soit fait par le comité des travaux publics.

Le cit. général CAVAIGNAC : Nous n'avons pas voulu présenter à l'Assemblée un décret sur le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon, sans nous être entendus avec cette compagnie. Aujourd'hui nous sommes d'accord, et un décret vous sera prochainement présenté à ce sujet.

Le cit. de CORCELLES, au nom du comité des finances, dépose son rapport sur le décret relatif aux créances hypothécaires.

Voix nombreuses : Les conclusions !

Le cit. rapporteur : Votre commission propose le rejet du décret.

L'Assemblée décide qu'elle passe à l'ordre du jour. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret sur l'emprunt.

Le cit. GOURN, rapporteur des finances, présente le rapport de ce projet et conclut à son adoption.

Le cit. président demande si quelqu'un veut prendre la parole sur l'ensemble du décret. Personne ne répondant à cet appel, on passe à la discussion des articles. Voici le texte du projet.

« Art. 1^{er}. Les engagements contractés par les souscripteurs du dernier emprunt de 250 millions n'ayant pas été exécutés pour les derniers termes échus, cet emprunt est déclaré nul en ce qui concerne les versements non effectués et les rentes non délivrées.

« Art. 2. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 15,151,500 fr. de rentes 5 pour cent, jouissance du 22 mars 1848, qui seront négociées au cours de...

« Art. 3. Le prix des rentes négociées ainsi qu'il est dit à l'article précédent, devra être payé aux termes ci-après :

Au 7 août 1848,	17 1/2 p. 100
20 septembre,	10
20 octobre,	7 1/2
20 novembre,	7 1/2
20 décembre,	7 1/2
20 janvier 1849,	7 1/2
20 février,	7 1/2
20 mars,	10
20 avril,	7 1/2
20 mai,	7 1/2
20 juin,	5
20 juillet,	5

100

« A l'acquittement de chacun de ces termes, excepté pour le premier, qui sera considéré comme dépôt de garantie, il sera délivré aux souscripteurs un coupon de rente représentant, au cours de la négociation, la somme versée.

« Le coupon de rente afférent au premier versement de 17 et demi pour cent ne sera délivré qu'après le versement du dernier terme.

« Art. 5. Les certificats des deux premiers versements sur l'emprunt de 250 millions, formant le dépôt de garantie de 7 fr. 52 cent. et demi par 5 fr. de rente, devront, jusqu'au 17 août prochain, être compris, pour la même valeur de 7 fr. 52 cent. et demi par 5 fr. de rente, dans le paiement du premier terme du nouvel emprunt. Le surplus sera versé en numéraire.

« Après l'expiration de ce délai, les certificats de l'ancien emprunt seront frappés de déchéance.

« Art. 6. Un fonds d'amortissement du cinquième du capital nominal des rentes créées en vertu du présent décret, sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

« Art. 7. Les mesures à prendre pour l'exécution du présent décret, notamment à l'égard des porteurs de certificats du nouvel emprunt qui n'auraient pas effectué le paiement des termes à l'échéance, seront déterminées par le ministre des finances.

L'art. 1^{er} est mis aux voix et adopté sans discussion.

Le cit. GUÉRY voudrait que le crédit ouvert au ministre par l'art. 2 fût inscrit en rentes 5 p. au lieu de rentes 5 p.

Le cit. ministre déclare que l'opération sera plus facile à réaliser en 5 qu'en 3, et démontre ensuite qu'elle sera de la sorte avantageuse au trésor.

Le cit. ministre termine ses explications en annonçant à l'Assemblée que le chiffre auquel doit être conclu l'emprunt est resté en blanc dans le projet; il est aujourd'hui fixé.

Le cit. ministre se dispose à le dire....

Plusieurs représentants l'engagent à ne le dire que lorsque l'Assemblée aura voté l'ensemble du projet. L'heure n'est pas encore assez avancée pour qu'une divulgation de ce genre ne puisse être dangereuse par le contre-coup qu'elle pourrait exercer à la Bourse en favorisant des spéculations de tout

Flagy, dont cette conversation attirait l'attention, s'était alors rapproché du groupe.

— On assure, reprit un autre personnage, qu'ils ont du goût l'un pour l'autre, et tout-à-l'heure M. de Solange me disait : Avez-vous observé comme il la suit du regard ? Mademoiselle de Saulières elle-même a plus d'une fois répondu à ce doux appel...; elle n'a dansé qu'une valse, et c'est avec lui.

Plein d'une fureur dont il était à peine maître, Ernest de Flagy écoutait, mais se taisait encore. L'amour-propre, la passion, la honte, la colère se combattaient dans son âme et le tenaient en suspens. Il fit un mouvement, un geste, et parut prêt à parler, mais il put encore se contraindre.

— Je ne serais point étonné, reprit alors un des interlocuteurs, qu'elle trouvât le colonel à son gré; je dois même dire que ce mariage me paraît une chose convenable... et probable. M. de Saulières, qui ne s'en souciait guère dans le principe, pourra difficilement s'y opposer maintenant, car s'il est député, nous savons tous à qui il le doit.

— D'honneur ! reprit un des plus jeunes du groupe, maintenant que je connais davantage le colonel Mauvilliers, je suis désolé qu'il ne se soit pas mis lui-même sur les rangs... c'était l'homme qu'il nous fallait; simple, franc, plein d'esprit, jeune....

— Que dites-vous là ? s'écria Flagy, saisissant pour éclater le premier mot étranger à Mlle de Saulières, lui, député, député des royalistes !... Vous perdez le sens !

— Il a bien fait un royaliste député.

— Mais lui ne serait jamais un député royaliste !

— Ah ! messieurs, soyez plus difficiles pour représenter votre noble cause, et ne donnez pas votre confiance à un traître qui a servi l'Empire, qui eût servi la République, et qui servirait....

Un murmure improbable couvrait à ces mots la voix de M. de Flagy, mais s'animant de plus en plus :

— Un traître ! cria-t-il, je n'en rabats pas une lettre... Un

pareil homme ne saurait jamais être le député que je souhaiterais envoyer auprès du roi...

Dans ce moment, le colonel Mauvilliers passait à une petite distance, et le voisin de Flagy le poussa du coude en lui glissant à l'oreille :

— Voilà le colonel !

Mais loin de se calmer, Ernest parut augmenter encore de fureur :

— Oh ! messieurs, vous êtes faciles à satisfaire... Parce que M. de Mauvilliers a donné quelques coups de sabre et gagné à bon marché des épaulettes qui devraient être la récompense de longs services, parce qu'il a combattu, trahi son roi, vous regrettez qu'il ne soit pas nommé député ?... Moi je suis plus exigeant, je veux un homme fidèle, loyal... M. de Mauvilliers n'est pas cet homme !

En entendant prononcer son nom, le colonel s'était arrêté; il écouta jusqu'au bout, immobile et silencieux, la longue tirade de Flagy, et quand il eut cessé de parler :

(La suite à un prochain numéro.)

Frondes.

Hier, au milieu de la foule qui admirait sur les quais de Saône la toile peinte représentant l'enlèvement des Sabines, nous avons entendu une dame demander à son mari l'explication du tableau.

— C'est, lui répondit sans hésiter l'époux heureux de montrer sa science, c'est du temps des Romains... une cérémonie publique !!

Le National rapporte qu'une dame, faisant une excursion sur les promenades extérieures de Mayence, a été dévalisée par un individu qui, sans lui faire subir de mauvais traitements, la jeta dans le Rhin. L'excellent homme ! Pourquoi le National ne le propose-t-il pas pour le prix Monthyon ?

Les blanchisseuses et les repasseuses de Neuilly se sont ameutées contre les maîtres blanchisseurs, qu'elles ont menacé d'une rincée. Heureusement l'autorité prévenue a nettoiyé la place. Les blanchisseuses ont reçu un savon; les repasseuses se sont remises volontairement aux fers, et le différend s'est arrangé sans faire un pli.

N'est-ce pas le cas de rappeler aux deux partis le proverbe : Lavez votre linge sale en famille.

On lit dans la Tribune lyonnaise :

« Oui, messieurs, disait l'autre jour un citoyen au milieu d'un cercle nombreux, non-seulement le Salut Public est compromis, mais la Liberté périra; la Vérité disparaîtra de Lyon, et le Peuple Souverain aura cessé d'être. C'est en vain qu'on fera appel à l'Union nationale; il n'y aura plus de Tribune lyonnaise. En entendant ces paroles, nous avons eu un moment de crainte indicible. Heureusement, nous avons appris qu'il ne s'agissait que d'un projet de loi sur le cautionnement des journaux, et nous espérons bien que ce citoyen sera un faux prophète. »

Les journaux du Midi nous apprennent aujourd'hui que la ville de Carpentras va intenter un procès en diffamation au citoyen Félix Pyat.

Les gardes nationaux de Carpentras auraient aussi fait serment, dit-on, de rester à Carpentras, si jamais l'ordre était menacé à Paris.

Le maire d'une commune du département de l'Eure a fait afficher l'avis suivant :

« Chers concitoyens !

« La garde mobile va arriver demain dans nos murs; faisons une digne réception à ces braves défenseurs de l'ancriche. » (!!!)

Nous ne savons si ce maire a été nommé commissaire de la République; mais il pouvait l'être.

PICTOLE, 17 juillet. — Hier, nous avons pris quatre espions qui portaient à Radetsky une relation de nos mouvements; ils avaient des lettres pour Vérone; on les conduisit en ce moment à Goito pour les fusiller.

Une estafette nous apporte la nouvelle que les Piémontais se sont emparés de la colline la plus élevée qui domine Véronne.

Espagne.

NAVARRA ET PROVINCES BASQUES. — On nous écrit des frontières de la Navarre, 20 juillet :

« Lanz, qu'on s'attendait tous les jours à voir rentrer sur notre territoire, est toujours dans les montagnes. Il occupe un point culminant d'une d'elles, et jusqu'à présent on n'a pu l'en déloger. Du côté de l'Espagne, il domine tous les points par où l'on pourrait l'attaquer, et reçoit des vivres pour sa troupe, qui se compose d'une centaine d'hommes, du côté du versant français. Il a fait éprouver quelques pertes à deux compagnies des troupes de la reine mises en campagne contre lui. Cependant il ne pourra pas toujours garder cette position, et l'on espère que le pays sera bientôt débarrassé de ce chef.

« Voici un petit fait qui n'est pas sans intérêt.

« Aguirre, dans son excursion, étant entré dans un village voisin de notre frontière, se présenta au curé. Celui-ci lui demanda pourquoi il ne faisait pas de proclamations pour éclairer les populations sur le but du soulèvement. « Une proclamation, lui répondit Aguirre, je vais vous la faire de vive voix à l'instant même : Au nom du roi D. Carlos VI, la dime et les prémices sont rétablies en faveur des curés. » En entendant ces mots, le curé ordonna immédiatement à sa servante de livrer son cheval sellé au cabecilla. »

CATALOGNE. — On nous écrit des frontières de la Catalogne, le 19 :

« Des ordres sévères viennent d'être donnés de nouveau par nos autorités pour que tous les montémolinistes qui se trouvent en ce moment sur la frontière rentrent en Espagne ou soient internés. Ceux qui se refuseraient à obtempérer à cet ordre seront arrêtés par la gendarmerie et conduits à Perpignan. Il est certain que depuis quelque temps les montémolinistes introduisaient presque ouvertement en Espagne des armes, des chevaux, des munitions, et qu'ils allaient et venaient presque à leur guise en France ou en Espagne. Reste à savoir si les ordres du préfet seront mieux exécutés cette fois que les précédents.

« On a prétendu que Cabrera n'était point le chef qui commandait dans la dernière action qui a eu lieu aux environs de Berga contre le brigadier Paredes; je puis vous affirmer le contraire, et j'ajoute que le 16 il était encore à peu près dans le même endroit, entre Borrada et San-Jaime de Fontayna. On lui supposait toujours le projet de se jeter en Aragon, et de là dans la Maestrazgo, où quelques-uns de ses agents sondent le terrain en ce moment.

« Boquica assistait aussi à l'action où Cabrera a été battu, et l'on annonce que le commandant Sarragatal a succombé à sa blessure.

« Les montémolinistes se montrent par bandes de 100 à 200 sur tous les points de la Catalogne. Le cabecilla Torres a envahi, dans la nuit du 12 au 13, à la tête d'une de ces bandes, l'importante ville de Guisona, de 2,500 âmes environ, à quatre heures de marche de Cervera, et y est resté plus d'une heure. Les montémolinistes ont parcouru tous les cafés pour y chercher le commandant du fort, qu'ils n'ont pas pu trouver fort heureusement.

« Le capitaine-général a donné l'ordre de relever les fortifications sur plusieurs points, entre autres celles de Balaguer, ville de 4,000 âmes, de la province de Lérida, et sept heures de marche du chef-lieu. »

Angleterre.

Nous lisons dans les journaux anglais arrivés aujourd'hui :

« Lord John Russel développe sa motion sur l'Irlande. Il fait, en passant, une allusion au voyage à Paris de M. S. O'Brien, pour obtenir des secours du « pays qui a le premier donné l'exemple de la rébellion; mais le gouvernement de la France, quoique sorti d'une révolution, a compris que ses devoirs envers les pays voisins devaient être supérieurs à toute autre considération, et il a refusé son concours. » (Vifs applaudissements.)

« Dans la chambre des lords, lord Stengeel dit, sur le même sujet, que l'on a lieu de croire que des personnes compromises dans la dernière insurrection sanglante de Paris sont mêlées au mouvement projeté en Irlande.

« Nous avons autre chose à faire, — lord John Russel aussi, car il a laissé pressentir, dans quelques paroles solennelles, que la situation de l'Irlande lui paraissait très-grave. »

Irlande.

Dublin est en état de siège. La terreur y règne. Les visites domiciliaires ont commencé, on recherche les armes; mais les efforts des agents de Clarendon ne sont guère couronnés

de succès.

Le bruit courait à Londres, hier 22, dans l'après-midi, que Limerick était au pouvoir des insurgés.

Variétés.

Un des résultats les plus significatifs de la révolution de Février, c'est la position toute nouvelle qu'elle a faite à la question religieuse.

En 1830, la religion catholique a paru frappée du même coup qui emportait la royauté. On l'accusait d'une alliance intime avec celle-ci dans des vues rétrogrades. On considérait le clergé comme l'adversaire-né des idées libérales, comme étranger aux instincts de la société moderne, fauteur d'obscurantisme, hostile à tout progrès.

Aussi a-t-il été enveloppé dans la réaction qui éclatait contre tout le système de la Restauration. Le peuple des barricades se portait des Tuileries à l'archevêché ou à Saint-Germain-l'Auxerrois. En beaucoup de lieux les croix étaient renversées, les évêques obligés de fuir. Le gouvernement laissait faire et voyait même assez volontiers des avanies qui pouvaient jeter le clergé dans ses bras, en lui faisant sentir le besoin de la protection du roi très-chrétien.

Les prêtres, de leur côté, voyant avec regret la chute de la légitimité et le triomphe d'hommes qu'ils n'étaient pas accoutumés à compter parmi leurs amis, se tenaient en défiance et en expectative. Ils boudaient le nouveau pouvoir, peu sensibles à ses menaces comme plus tard à ses avances. Renfermés, par la force des choses, dans le cercle de leurs attributions spéciales, ils y ont pris, peu à peu, une idée beaucoup plus juste de leur position et de leur avenir. Ils ont compris que le trône était, en définitive, un faible appui pour l'autel, et que loin de servir la religion, il la compromettait. Au lieu donc de se rallier à Louis-Philippe ou de se joindre aux légitimistes, la majeure partie du clergé, la partie la plus jeune et la plus capable, s'est tournée vers la liberté. On a vu grandir, dans ces dernières années, une école qui témoigne d'une véritable intelligence du rôle actuel de la vérité religieuse dans le monde.

On accuse cette école, nous le savons, d'hypocrisie et de ruse. On dit qu'elle réclame la liberté pour s'en faire plus tard un moyen de monopole. On suspecte la sincérité de ses intentions et de ses sympathies apparentes pour les conquêtes de la révolution.

Ces soupçons, nous ne les partageons pas. Sans nous arrêter à des exceptions tout accidentelles, nous croyons le clergé, le clergé en masse, franchement libéral, et nous tenons des hommes comme l'évêque de Langres, comme MM. de Montalembert, Lacordaire, etc., pour meilleurs amis de la liberté que beaucoup de ceux qui les accusent de la vouloir trahir.

Il serait souverainement injuste de refuser aux prêtres le droit d'aimer souverainement la liberté, par la raison qu'ils l'ont persécutée à telle ou telle époque. Le clergé n'est pas une caste immobile, se perpétuant par elle-même; c'est un corps qui se renouvelle et se modifie sans cesse par l'adjonction des jeunes générations. L'élément démocratique y entre presque seul. La noblesse ancienne y est à peine représentée et la bourgeoisie y compte peu de membres; presque tous sortent du peuple des campagnes. Ils y apportent nécessairement avec un sang nouveau et la sève de la jeunesse, l'air du dehors et les passions du moment. D'ailleurs, dans ses relations continuelles avec le monde, le corps lui-même subit, dans son ensemble, l'influence du milieu où il s'agit. Ce n'est pas en vain que l'on vit au sein d'une société démocratique, et quand tout a changé, quand toutes les opinions se sont transformées sous la pression des événements, il est naturel d'admettre aussi, de la part du clergé, une conversion sincère et réelle.

Au reste, le bon sens public a jugé en ce sens. D'où vient, en effet, la différence profonde qui sépare notre dernière révolution de celle de 1830?

Sur les barricades de Février, les prêtres ont été respectés. Nulle part on n'a signalé une insulte aux symboles religieux, une menace aux institutions catholiques, une atteinte à la dignité du culte. On sentait, au contraire, à l'égard de toutes ces choses une bienveillance extraordinaire et toute nouvelle. Le clergé, au lieu de se tenir sur la réserve, a accueilli la République avec confiance. Il est allé au-devant d'elle. Dès les premiers jours, sur tous les points de la France et sans concert préalable, on l'a vu faire acte public d'adhésion, en bénissant les arbres de la liberté. Enfin, et ceci suffirait pour caractériser les deux époques, tandis que les premières nominations d'évêques faites par Louis-Philippe étaient repoussées par les diocèses en masse et par la cour de Rome, le premier choix du gouvernement républicain tombe

sur le prélat le plus populaire et le plus estimé du clergé français.

Encore une fois, d'où vient cette différence? N'est-ce pas qu'avec son admirable bon sens, le peuple a senti que le régime n'était plus un homme politique, inféodé à tel ou tel régime, mais uniquement un prêtre, c'est-à-dire l'homme de tous, le ministre de paix et de conciliation? N'a-t-il pas constaté ainsi, par cette voix unanime et spontanée qui ne se trompe pas, qu'un changement avait eu lieu dans ses dispositions, à lui peuple, aussi bien que dans celles du clergé?

Il nous est donc permis de voir là un système de conciliation entre ces deux forces si longtemps armées l'une contre l'autre par un fatal malentendu, les idées démocratiques et la foi religieuse. Elles sont sœurs et doivent se reconnaître; l'Evangile est leur source commune. Leur union est essentielle au bonheur du pays. Les Etats républicains, qui exigent plus de vertu dans leurs membres, ont, plus que tous les autres, besoin de la religion; non pas d'une religion officielle, politique, imposée, mais d'une religion libre, qui s'adresse à chacun et gagne l'intelligence par le raisonnement, le cœur par sa pure morale. Qu'elle soit enseignée librement, avec abondance, livrée à elle-même et à toutes les ressources de son zèle. Et n'en redoutons pas des empiétements désormais impossibles, des périls chimériques; c'est elle, au contraire, qui nous sauvera du vrai danger que court la société, sous l'influence d'un matérialisme désorganisateur.

C'est elle qui inspire la paternité, le respect de ses semblables, la modération des desirs, la régularité des mœurs, l'ordre des familles..., et enfin, dans les grandes occasions, quand il faut savoir s'immoler pour le salut commun, l'héroïsme du bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. B.

NOUVELLES LOCALES.

— On nous assure qu'il a été adressé à diverses administrations de notre ville des demandes collectives d'ouvriers réclamant la faculté de soumissionner les travaux en adjudications.

— Hier, dans l'après-midi, un enfant d'une dizaine d'années est tombé dans le Rhône; retiré presque immédiatement et transporté chez un pharmacien, toutes les tentatives ont été inutiles pour le rappeler à la vie.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

ouverte à la mairie de Lyon pour venir en aide aux ouvriers sans travail de Lyon et des communes suburbaines.

24 juillet.

Le pénitencier militaire de Lyon, 17 fr. — MM. Brollmann, G.-F., 100 fr. — Tallon, rue d'Egypte, 2, 50 fr. — Rival père, place Bellecour, 21, 100 fr. — Rival fils, place Bellecour, 30 fr. — Un anonyme, place Bellecour, 16, 10 fr. — Morel, docteur-médecin, 25 fr. — Delandine, président, 100 fr. — Pin, 50 fr. — Vermale, 50 fr. — Divers employés, 122 fr. 50 c. — Morlon, conseiller municipal, 5 fr.

Montant de la souscription de ce jour. 679 fr. 50 c.
Montant des listes précédentes, 16,592 75

Total à ce jour, 17,272 fr. 25 c.

Bourse de Paris du 24 juillet 1848.

Cinq pour cent, 77 25. — Dito fin courant, 77 ».	Quatre canaux, 875.
Trois pour cent, 48 75. — Dito fin courant, 48 75.	Rentes de Naples, 75 ».
Quatre pour cent, » ».	Dette active d'Espagne, » ».
Actions de la banque, 1660.	Emprunt romain, 64 1/2.
	Oblig. piémontaise, » ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 682 50	Orléans-Vierzon . . . 275 »
Paris à Rouen. 470 »	Montereau à Troyes. 135 »
Rouen au Havre. 222 50	Nord. 375 »
Paris à Strasbourg. . . 357 50	Amiens-Boulogne. . . » »
Paris à Lyon. 333 75	Tours à Nantes. . . 336 25
Avignon à Marseille. 235 »	Dieppe. » »
Versailles, rive droite. 125 »	Bordeaux à Cette. . . » »
Id. rive gauche. 105 »	Lyon à Avignon. . . » »
Bâle à Strasbourg. . . 97 50	Centre. » »
Saint-Germain. 400 »	Paris à Sceaux. . . » »
Orléans-Bordeaux. . . 405 »	Sceaux. » »

Bourse de Lyon du 26 juillet 1848.

Orléans, 690 comp. — Rouen, 472 50 comp. — Marseille, 238 75 liq. cour. — Nord, 382 50 comp.; 383 75 liq. cour. — Lyon, 340 comp.; 342 50 liquid. cour. — Loire, 285 comp. — 5 0/0, 78. — Pont du Rhône, 850.

CONDITION DES SOIES. — Mercredi 25 juillet 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 38 — Ouvrées, 29. — Grèges, 9. — Dernier numéro, 1196.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),

EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.

Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

POLIAFFILOIR

Par brevet d'invention, sans garantie du gouvernement.



Nouvel instrument pour l'affilage des rasoirs. Cet appareil est à quatre surfaces, composé d'une pierre artificielle et d'un Polier-chief. métallique, d'un effet étonnant pour repasser soi-même ses rasoirs. On peut en venir faire l'épreuve avec les rasoirs les plus émoussés; il suffit de quel-

ques secondes au moins habile pour en obtenir un tranchant parfait, et pour de plus confiance, on ne paiera l'instrument qu'après être convaincu de la vérité.

Prix fixe : 3 et 5 fr.

S'adresser, rue des Célestins, 6, au deuxième, où l'on trouvera chez l'inventeur de très-beaux et très-bons rasoirs, à 1 fr. 75 c. et au-dessus, le tout à l'épreuve.

THÉS DE CHINE.

Magasin spécial de thés, rue Louis-le-Grand. Thés pour déjeuners, pour soirées, etc.

ESSENCE CONCENTRÉE

De Salsepareille d'Amérique.

Remède entièrement végétal, pour la guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies de la peau et du sang.

L'usage de ce médicament est peu coûteux et ne nécessite ni dérangement, ni régime trop sévère. — Prix : 5 fr. le flacon.

A la pharmacie Camuset, place des Carmes, 14, où l'on trouve l'injection du docteur Luppi, qui guérit en peu de jours les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés. Le flacon, 5 fr.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.